

Généralités

Le fonds de revenu Palos, S.E.C. (le «fonds») est une société en commandite canadienne ayant débuté ses activités le 1^{er} septembre 2001. Les titres de placement offerts sont des unités de société en commandite d'un fond en «gestion commune». Palos Capital Corporation («l'entreprise») détient Gestion Palos Inc (le «gestionnaire») qui est responsable des décisions de gestion des investissements du fond.

Gestion Palos Inc est une société canadienne de placements enregistrée auprès de l'autorité des marchés financiers du Québec sous le n°91806. Gestion Palos Inc se spécialise dans les fonds de fiducie de revenu canadiens, américains et d'autres pays, tels que les unités de fonds de fiducies de revenu cotés en bourse, les sociétés en commandite, les sociétés de fiducie, les titres payant dividendes, les structures MLPs, les fiducies de placement immobilier et les obligations convertibles.

Politique et stratégie en matière de placement

Les objectifs principaux du fonds sont 1) de préserver le capital, 2) de générer un flot constant de revenus intéressants et 3) d'offrir des rendements enrichis par l'arbitrage de titres. Les gestionnaires utilisent des méthodes exclusives de recherche qualitative, quantitative et comparative pour administrer les portefeuilles de titres, sous-évalués et de haute qualité, qui paient des dividendes. De plus, les gestionnaires analysent et suivent les titres à dividendes à l'aide de technologies algorithmiques et brevetées telles que les techniques de maintien de marché, les transactions et arbitrage sur nouvelles émissions et la sélection stratégique de positions longues et courtes.

Sommaire des conditions

Souscription:	Quotidienne	Fréquence des distributions:	Trimestrielle
Investissement minimum:	Investisseurs qualifiés seulement	Retraits:	Trimestrielle (sur demande écrite)
	150 000\$ (dans toutes les provinces)	Préavis:	30 jours avant la fin du trimestre
	1 000\$ (investisseurs qualifiés)	Honoraires de gestion:	1% de la valeur comptable
	500\$ (placements subséquents)	Bonification de performance:	20% sur l'excédent du 10% de rendement
Admissibilité:	Résidents canadiens seulement	Taux de rendement minimum pour la bonification:	10%
Siège social:	Canada	Prime de rendement:	Aucune
Transfert sans frais:	Fonds Palos	Commission de maintien:	0,25% (compris dans les honoraires de gestion)
Exercice financier:	31 décembre	Frais de rachat:	0%
Facilités de crédit:	Ne peut excéder 25% de la VAN	Frais de rachat avant l'échéance:	1% de la VAN

Caractéristiques du portefeuille

Stratégie:	Méthode acheteur	Style de secteur:	Aucun
Région:	Monde	Méthodologie fondamentale:	Valeur
Approche:	Descendante/Ascendante	Monnaie sous-jacente:	Dollars canadiens principalement, dollars américains
Processus:	Analyse fondamentale	Couverture de devise:	Aucune
Méthode d'investissement:	Valeur		
Méthode de capitalisation boursière:	Aucune		

Coordonnées de l'entreprise et contacts

Entreprise:	Gestion Palos Inc	Courtier principal:	Marchés mondiaux CIBC World
Rôle:	Gestionnaire de placements	Avocat-conseil:	Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.C.
Site Internet:	www.gestionpalos.com	Contrôleur:	BDO Dunwoody S.E.C.
		FundSERV:	PAL100
Adresse:	1 Place Ville Marie, bureau 1812	Dépositaire:	Investment Administration Solutions Inc
Ville:	Montréal		
Province:	Québec		
Code postal:	H3B 4A9		
Pays:	Canada		
Tél:	(514) 397-0188		
Télé:	(514) 397-0199		

Contacts:	Hubert Marleau, gestionnaire de portefeuille senior hmarleau@palosmanagement.com	Robert Sands, v-p conformité rsands@palosmanagement.com
	Charles Marleau, gestionnaire de portefeuille associé cmarleau@palosmanagement.com	Valérie Gervais, directrice marketing vgervais@palosmanagement.com
	Tommy Nguyen, gestionnaire de portefeuille associé vgervais@palosmanagement.com	

Ce document ne correspond qu'à un résumé des clauses. Les souscripteurs de ce fonds doivent étudier la convention de société en commandite et compléter l'accord de souscription. Ce résumé des clauses ainsi que la convention de société en commandite sont la seule documentation sur laquelle doit se baser la décision d'investissement. Ce fonds peut uniquement être distribué dans les juridictions dans lesquelles il peut être distribué légalement. Aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières n'a offert d'opinion sur les valeurs mobilières mentionnées dans le document ci-joint et déclarer le contraire constitue une infraction.

